



La justice interdit au Royal Monceau d'embaucher des extras pour remplacer les grévistes



Communiqué

La décision du TGI satisfait pleinement les grévistes, même s'ils devront exprimer leurs revendications en baissant leur niveau sonore à hauteur de 75 décibels(!) En revanche cette décision rappelle bien que si la direction tente encore de recourir aux extras et autres CDD pendant la grève elle sera sanctionnée à hauteur de 10 000 euros par infraction constatée.

Nous rappelons que le recours à un médiateur judiciaire est une demande de la CGT même si la direction tente de se l'attribuer dans sa communication interne.

L'absence d'un représentant de la direction à l'audience (c'est très rare à l'occasion d'une grève) n'a fait que confirmer une intention de se servir de la justice et d'échapper à la négociation ou encore d'impressionner les grévistes en les assignant un à un. Le TGI ne s'est pas laissé abuser, les délinquants ne sont pas les grévistes.

La Direction du ROYAL MONCEAU a tenté de rendre cette grève illicite, c'est raté ! Elle comptait sur le pourrissement du conflit, elle n'a fait que perdre du temps et de l'argent ! Elle comptait sur l'épuisement des grévistes, c'était mal connaître leur détermination !

Les salaires du ROYAL MONCEAU sont excessivement bas et en dessous de ceux pratiqués dans les palaces ou encore les quatre étoiles parisiens. La revendication d'une majoration du taux horaire à hauteur de 2 euros permettrait de se rapprocher des salaires pratiqués dans les palaces.

L'Union Syndicale de Paris et le SPACS CGT ainsi que l'ensemble des sections et syndicats de l'hôtellerie et de la restauration ne souhaitent pas que des palaces et grands hôtels parisiens augmentent leur marge au détriment de l'emploi, des conditions de travail et des salaires.

Les luttes au HYATT VENDOME et MADELEINE contre la sous-traitance et salaires précaires sont de même nature que la grève des salariés du ROYAL MONCEAU, jamais nous ne laisserons ceux qui décrochent le label Palace payer les salariés au SMIC et laisser se développer la précarité.

Nous attendons que la direction prenne en compte les revendications salariales et les préoccupations de celles et ceux qui 24 h sur 24 et sept jours sur sept assurent un service et des prestations exceptionnelles au ROYAL MONCEAU et ailleurs !

Ce n'est surtout pas aux salariés des palaces qu'il faut dire que l'argent manque.

Comme nous en avons maintenant pris l'habitude au cours de ce conflit, chaque mardi nous appelons à un rassemblement de soutien aux grévistes à midi devant le ROYAL MONCEAU.

MARDI 4 NOVEMBRE MIDI
Devant l'hôtel
37 Avenue Hoche Métro Etoile
Point presse et rassemblement de soutien

Contact Didier Del Rey SPACS CGT 06 11 68 58 42

Fait à Paris le 30 novembre 2014